

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Sixième Conférence des Directeurs des pêches
(9–13 février 2009, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document d'information 1

Original : anglais

Projet de document d'identification du projet SCICOFish

Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/mrd



6TH SPC HEADS OF FISHERIES MEETING, 9–13 FEBRUARY 2009, NOUMEA, NEW CALEDONIA
6^e CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES DE LA CPS, 9–13 FÉVRIER 2009, NOUMÉA, NOUVELLE-CALÉDONIE

1. Description succincte

Les ressources halieutiques des pays ACP du Pacifique jouent un rôle majeur dans les efforts visant à améliorer le quotidien des Océaniens. Les ressources de la région océanique fournissent environ un quart des prises mondiales de thonidés, sous-tendent l'activité d'entreprises de pêche grandes et petites, constituent pour les États et Territoires une source de recettes publiques, et constituent, dans de nombreux pays, le moteur principal du développement économique. Les ressources halieutiques côtières contribuent à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la subsistance de centaines de milliers de personnes dans toute la région. Toutefois, les ressources côtières et hauturières sont menacées de surexploitation. Dans le domaine de la pêche hauturière, l'intensification rapide de l'effort de pêche industriel met en danger deux importantes espèces commerciales de thonidés. En ce qui concerne la pêche côtière, les ressources halieutiques à vocation alimentaire sont surexploitées à proximité des grands centres urbains, tandis que certaines espèces d'invertébrés destinées à l'exportation sont exploitées à outrance dans la majeure partie de la région. Une gestion éclairée s'impose afin d'enrayer et d'inverser ces tendances.

Le présent projet a donc pour **objectif** la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières et hauturières dans la région insulaire du Pacifique. Il a pour **but** d'aider les pays ACP et les PTOM du Pacifique ainsi que les services des pêches compétents de la région à améliorer la gestion des pêches côtière et hauturière en leur fournissant des données scientifiques fiables aux fins de la prise de décisions. Des résultats sont attendus dans deux domaines particuliers :

- les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique, l'Agence des pêches du Forum et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (la Commission) reçoivent des données scientifiques, des modélisations et des conseils sur la pêche hauturière qui leur permettent de prendre des décisions éclairées en matière de gestion et de se positionner stratégiquement ; et
- les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique, le secteur privé et les communautés locales sont mieux équipés pour suivre les activités de pêche côtière et prodiguer des conseils scientifiques en faveur d'une gestion durable de ces ressources.

Le projet repose sur des activités menées antérieurement, grâce au concours financier du Fonds européen de développement (FED) et d'autres sources, afin d'obtenir des estimations fiables de l'état des ressources halieutiques régionales ainsi que de l'impact des mesures de gestion. En compétition avec d'autres projets, il a été sélectionné aux fins de financement par un comité représentant les pays ACP du Pacifique, puis présenté à la Conférence des Directeurs des pêches des pays ACP et des PTOM tenue en février 2009).

2. Cohérence avec la politique de l'Union européenne, le cadre de programmation et l'amélioration de l'efficacité de l'aide

En vue de renforcer son partenariat avec les États et Territoires insulaires océaniques, l'Union européenne accorde une importance particulière à sa stratégie « bleue-vert », reconnaissant que la conservation des ressources marines de l'Océanie n'est pas seulement indispensable au bien-être des populations de la région, mais à l'ensemble de la planète. Cette stratégie conclut que la gestion durable des ressources halieutiques mérite une attention particulière de l'Union européenne.

Cette priorité est inscrite dans le Programme indicatif régional pour le Pacifique adopté au titre du 10^e FED qui met l'accent sur la « **gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement** » et considère comme résultat majeur « la mise en place de solutions rentables pour une gestion durable des ressources marines et terrestres ». Les activités prévues au titre du Programme indicatif régional pour le Pacifique et menées à bien dans le cadre du présent projet seront les suivantes :

- Renforcer l'exploitation durable des ressources ainsi que les systèmes de planification et de gestion à tous les niveaux.
- Promouvoir la gestion écosystémique, en mettant l'accent sur les rapports écologiques, sociaux et économiques.
- Améliorer la collecte et la qualité des données sur les stocks halieutiques.
- Promouvoir et soutenir les projets visant à assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle.
- Renforcer les capacités de la région de lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée grâce, notamment, à une évaluation des stocks, à une stratégie d'observation, de contrôle et de suivi halieutiques plus élaborée, ainsi qu'à des procédures de certification visant à attester la légalité des prises capturées et transformées dans la région.

Le projet sera mis en œuvre par la CPS, une organisation internationale qui tire son financement de trois sources : les contributions des pays membres, le financement des départements et sections fournis par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France, et les aides financières coordonnées allouées à différents projets par ces trois pays et d'autres bailleurs de fonds. La CPS fait rapport à ses parties prenantes en toute transparence, notamment lors de la réunion annuelle du Comité des représentants des gouvernements et administrations, et de la Conférence biennale de la Communauté du Pacifique qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation. Un audit institutionnel a déjà été réalisé, ce qui permet à l'Organisation d'utiliser ses propres procédures en vue de la mise en œuvre. Par conséquent, aucun organe particulier ne devra être mis en place à cette fin.

3. Conformité avec les stratégies et les politiques régionales

Le calendrier des réformes et du développement régional s'articule autour du Plan pour le Pacifique tel qu'il a été peaufiné par les sommets successifs des chefs d'État et de gouvernement de la région océanienne. Le développement durable constitue un des piliers du Plan pour le Pacifique. À l'issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique qui s'est tenu en 2007, les participants ont adopté la Déclaration de Vava'u (« nos ressources halieutiques, notre avenir ») qui engage les pays de la région à œuvrer à la conservation et à la gestion des stocks de thonidés hautement migratoires ainsi qu'au développement et à la gestion des ressources côtières en vue d'assurer la sécurité alimentaire ainsi que des moyens de subsistance durables.

Lors du dernier Sommet tenu à Niue en 2008, les ressources halieutiques étaient à nouveau inscrites à l'ordre du jour. Les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à l'adoption d'un arsenal de mesures plus complet en vue de conserver les ressources halieutiques, à la fois dans les zones économiques exclusives des différents pays et en haute mer. Par ailleurs, ils ont apporté leur soutien à la gestion durable et efficace des ressources halieutiques côtières nationales. Le présent projet servira de référence en vue, d'une part, d'adopter des décisions éclairées lors de l'élaboration et de l'amélioration permanentes des mesures de gestion des thonidés et, d'autre part, de renforcer la capacité des pays de gérer la pêche côtière. Bien que le Timor-Leste ne soit pas membre de la CPS, il participera à des activités répondant spécifiquement à ses besoins.

4. Examen du problème

Le présent projet se propose avant tout de résoudre le problème de la surexploitation des ressources, là où elle est constatée ainsi qu'aux endroits où elle menace de l'être. Les conséquences de la surexploitation à l'échelle mondiale sont connues : appauvrissement des ressources entraînant une diminution des prises, faible rentabilité de l'activité, faillite non seulement des entreprises de pêche mais aussi d'un grand nombre de fournisseurs et de transformateurs tributaires de cette activité, augmentation des prix et pénurie alimentaire dans les pays pauvres dépendant de leurs ressources côtières et, de manière plus générale, détérioration des écosystèmes et de l'environnement marin.

Dans le domaine de la **pêche hauturière**, la menace de surexploitation est due principalement à l'efficacité et au nombre sans cesse croissants de senneurs pêchant le thon ainsi qu'à l'augmentation de leurs prises de thon obèse et de thon jaune. La gestion de la pêche n'est pas simple, car elle concerne à la fois les multiples flottilles pratiquant la pêche hauturière ainsi que des flottilles locales, opérant sur des zones très vastes qui relèvent de juridictions nationales différentes. La principale espèce ciblée, en l'occurrence la bonite, n'est pas totalement exploitée et ce sont principalement les juvéniles de thon obèse qui sont surexploités. Cette espèce revêt peu d'intérêt pour les senneurs, mais alimente une activité très lucrative lorsque le poisson adulte est capturé à la palangre, souvent dans d'autres zones, pour le marché du sashimi au Japon et ailleurs.

L'évaluation des stocks de thonidés est une procédure technique complexe qui exige des données de différentes sources, ainsi que des estimations fiables de nombreux paramètres biologiques. La pêche et la ressource sont également tributaires des conditions océanographiques et, éventuellement, du changement climatique. Étant donné la large distribution et le caractère migratoire des stocks de thonidés, le suivi des ressources halieutiques, la recherche scientifique, l'évaluation des stocks et la gestion des données connexes sont plus faciles à coordonner à l'échelon régional. Toutefois, il est également de la plus haute importance d'évaluer, à l'échelon national, les effets bioéconomiques des mesures de gestion ainsi que des facteurs externes tels que la variabilité de l'environnement et le changement climatique.

Les engagements relatifs à la gestion sont pris à trois échelons :

- Par la Commission pour l'activité de pêche dans son ensemble, y compris la pêche hauturière,
- À titre collectif par les États membres de l'Agence des pêches du Forum, en particulier les huit membres de l'Agence qui sont Parties à l'Accord de Nauru et dont les zones économiques exclusives fournissent quelque 80 pour cent des thons de surfaces capturés,
- Par les autorités nationales en vue, d'une part, de contrôler l'activité de pêche et, en particulier, les flottilles nationales opérant dans les zones économiques exclusives des pays membres, et, d'autre part, veiller à la mise en œuvre des mesures adoptées à l'échelon régional.

Dans le cadre du projet, des conseils scientifiques seront prodigués afin de soutenir les activités de gestion aux trois échelons. Le Programme pêche hauturière dispense déjà des services scientifiques auprès de la Commission, il travaille en étroite collaboration avec l'Agence des pêches du Forum et il consacre des ressources considérables afin de prodiguer des conseils individuels aux pays membres.

Le projet permettra de dispenser aux pays ACP du Pacifique ainsi qu'aux Territoires français (si le financement complémentaire au titre du FED est confirmé), des conseils scientifiques et bioéconomiques sur les effets de la variabilité de l'environnement et des mesures de gestion sur la pêche thonière, de renforcer les capacités de gestion de données et de suivi de la pêche, et de conduire des recherches biologiques sur les stocks qui serviront à étayer ces analyses. Des informations sur les ressources thonières du Timor-Leste seront également fournies à ces pays ACP dans la mesure du possible.

Dans le domaine de la **pêche côtière** régionale, les problèmes sont plus variés même s'ils ont certains dénominateurs communs. Ces ressources sont, depuis toujours, exploitées principalement à des fins de subsistance et elles restent essentielles à la sécurité alimentaire dans de nombreuses petites îles et régions rurales côtières. Cependant, la croissance démographique urbaine et l'essor de l'économie monétaire ont entraîné une augmentation des activités de pêche commerciale à petite échelle avec, comme corollaire, un appauvrissement des ressources dans les zones ayant un accès aux marchés.

Un cas particulier est celui de l'holothurie, un invertébré que l'on retrouve à faible profondeur dans les lagons et qui est capturé, séché et exporté sur l'insatiable marché chinois. Comme l'holothurie a une grande valeur commerciale, qu'elle est facile à capturer et que, une fois séchée, elle peut être stockée et transportée sans réfrigération, elle est très largement surexploitée, même dans certaines des régions les plus éloignées. La situation de certaines espèces produisant de la nacre de bonne qualité, exploitées aux fins d'exportation, est exactement la même. La croissance démographique, estimée à 50 pour cent dans la région au cours des 25 prochaines années, ne fait qu'accentuer le problème.

De nombreux facteurs compliquent la gestion de la pêche côtière : le large éventail d'espèces exploitées, l'absence d'évaluation des stocks ou même de données biologiques de référence sur certains d'entre eux, les vastes superficies exploitées, le grand nombre de pêcheurs, leur distribution sur des littoraux extrêmement longs dans certains pays et les ressources financières et en personnel très limitées dont souffrent les services des pêches nationaux. Certains résultats positifs ont pu être obtenus grâce à la gestion de type communautaire, les communautés locales proprement dites se chargeant de gérer l'activité de pêche. La pêche axée sur l'exportation peut également être gérée par des mesures imposées à l'échelon national – tailles limites, fermetures de la pêche – dont il est relativement facile de surveiller l'application dans les quelques ports d'exportation. Établir la nécessité de telles mesures et surveiller leur impact s'avèrent plus compliqués.

Afin de parvenir à la gestion durable des ressources côtières, il est indispensable de connaître à tout moment la situation de la productivité et de la dynamique des ressources ainsi que les effets des activités humaines et les facteurs liés à l'environnement. Pour ce faire, il convient de mener à bien une série d'activités de suivi normalisées comme, par exemple, les évaluations en plongée, les enquêtes socioéconomiques, les enquêtes auprès des pêcheurs ou sur les marchés, l'interprétation des données relatives aux débarquements et aux exportations. Le volet côtier de ce projet sera axé sur le renforcement des capacités nationales d'élaborer ces méthodes de suivi et d'interpréter les résultats de la mise en place des mesures de gestion.

5. Analyse des parties prenantes au paragraphe

Des pans entiers de la population océanienne récolteront les fruits de ce projet. Les communautés côtières devraient voir leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire renforcés grâce à une meilleure information et à une gestion plus efficace des ressources côtières. L'exploitation durable des ressources thonières auront des répercussions très larges alors que les recettes publiques nécessaires à la prestation de services sociaux dans certains des pays de la région les plus petits et les plus vulnérables sont largement tributaires de l'octroi de licences aux bateaux de pêche étrangers. Dans d'autres pays, le développement de centres de transformation des thonidés – qui dépend également d'une ressource saine – crée actuellement des milliers de nouveaux emplois.

Les groupes cibles incluront les services des pêches ainsi que d'autres ministères (environnement, planification, finances, affaires étrangères) portant un intérêt aux pêches côtière et hauturière, aux communautés côtières, au secteur de la pêche et aux ONG. En ce qui concerne la pêche hauturière, la Commission, ses organes subsidiaires (en particulier le Comité scientifique) et ses membres (y compris l'Union européenne) constitueront un groupe cible supplémentaire. Au début du projet, une visite sera organisée au Timor-Leste afin de définir les priorités nationales. Les PTOM du Pacifique devraient également être parties prenantes dans le cadre d'un projet parallèle financé au titre du 10^e FED et destiné aux PTOM.

La nécessité de renforcer les capacités des services des pêches fait partie intégrante de la conception même du projet qui prévoit un certain nombre d'activités de formation. Le projet continuera de consolider ces capacités en proposant des services spécialisés à l'échelon régional. Le projet a été présenté à la Conférence des Directeurs des pêches tenue en février 2009.

6. Analyse de la stratégie, enseignement et lien avec des actions complémentaires

Dans le cas de la pêche hauturière, la réponse préconisée n'est pas une nouvelle solution au problème. La gestion efficace de la pêche doit être fondée sur des données scientifiques fiables concernant l'état de la ressource, et les capacités de fournir cette information ont été mises en place au fil des ans grâce à différents soutiens financiers (y compris certains obtenus au titre de FED précédents). Deux facteurs contribuent à l'urgence particulière de ce travail : le problème de la surexploitation des principaux stocks, qui n'existait pas lorsque la CPS a lancé son programme dans ce domaine, et les répercussions, généralement inconnues, des facteurs environnementaux externes, en particulier le réchauffement climatique.

Le Programme a établi les liens requis afin que les résultats scientifiques se traduisent par des mesures de gestion, et a mis au point des outils permettant de modéliser l'impact de ces mesures. Une nouvelle caractéristique de ce projet consistera à mettre l'accent sur l'analyse bioéconomique. Ce travail est censé mettre mieux en évidence les avantages économiques représentés par une gestion efficace, et fournit en général des arguments en faveur d'une limitation accrue de l'effort de pêche (alors que les rendements économiques maximums sont normalement atteints avec une prise inférieure à celle maximisant le rendement biologique).

Dans le domaine de la pêche côtière, le Programme pêche côtière de la CPS a fourni des évaluations de ressources et prodigué des conseils de gestion dans le passé, mais la conception de la principale initiative menée au titre du 9^e FED (projet PROCFish) était beaucoup trop ambitieuse. Les données de référence, bien qu'utiles pour les travaux ultérieurs, ont eu un impact mineur sur la gestion, et le renforcement des capacités locales a été négligé. Le volet côtier du présent projet comblera ces lacunes et répondra efficacement aux besoins et aux requêtes des pays ACP du Pacifique, reconnaissant que ceux-ci peuvent être très différents d'un pays à l'autre.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets régionaux dans le Pacifique confirment que le travail est effectivement réalisé, de manière efficace, s'il est coordonné par les organisations régionales existantes. L'expérience du projet PROCFish a été intégrée dans la conception même de ce dernier comme nous l'avons mentionné précédemment.

Le présent projet complète un certain nombre d'activités financées par l'Union européenne, notamment le projet SciFish mis en œuvre au titre du 9^e FED et axé sur la gestion de la pêche hauturière, et le projet DevFish mis en œuvre par l'Agence des pêches du Forum en vue d'accroître les revenus que les pays ACP du Pacifique peuvent tirer des ressources thonières. Le projet SCICOfish doit en principe établir des liens avec le projet ACP Fish II, une initiative exclusivement ACP qui vise à promouvoir une gestion améliorée des ressources halieutiques et sera menée par un service régional implanté aux Îles Fidji. Le financement du projet s'ajoute à l'aide financière dont la CPS bénéficie de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la France afin de prendre en charge un certain nombre de postes au sein des Programmes de pêche. Le Programme pêche hauturière bénéficie également du concours financier du Fonds pour l'environnement mondial ainsi que d'autres bailleurs de fonds bilatéraux (en particulier dans le cadre du projet de marquage des thonidés). La Commission apporte également une contribution financière mineure, mais importante, en vue de conduire les évaluations de stocks de thonidés.

En ce qui concerne les bailleurs de fonds, la coordination des programmes régionaux au bénéfice des pays ACP du Pacifique est confiée au Secrétariat du Forum ; c'est notamment le cas du dialogue post-Forum au cours duquel les représentants des bailleurs de fonds s'entretiennent en tête-à-tête avec les représentants des pays ACP du Pacifique. La CPS entretient également des liens étroits avec tous les bailleurs de fonds qui soutiennent ses programmes afin d'éviter les chevauchements d'activités.

7. Descriptif du projet proposé

Objectif, but et résultats

Le présent projet a pour objectif la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières et hauturières dans la région insulaire du Pacifique. Il a pour but d'aider les pays ACP et les PTOM du Pacifique ainsi que les services des pêches compétents de la région à améliorer la gestion des pêches côtière et hauturière en leur fournissant des données scientifiques fiables aux fins de la prise de décisions. Les résultats du projet s'inscrivent dans le droit fil de l'objectif de gestion durable recherché au titre du deuxième domaine d'intervention du Plan d'action régional. Les indicateurs de résultat associés à l'objectif et au but du projet seraient les suivants : les stocks continuent d'assurer un volume de prises compatible avec une exploitation durable ; tous les stocks sont exploités selon des critères de viabilité ; et les meilleures données scientifiques interviennent dans la prise de décisions relatives à la gestion. Les résultats seront obtenus dans les domaines suivants :

Premier résultat – Les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique, l'Agence des pêches du Forum et la Commission reçoivent des données scientifiques, des modélisations et des conseils sur la pêche hauturière qui leur permettent de prendre des décisions éclairées en matière de gestion et de se positionner stratégiquement.

Second résultat – Les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique, le secteur privé et les communautés locales sont mieux équipés pour suivre les activités de pêche côtière et prodiguer des conseils scientifiques en faveur d'une gestion durable de ces ressources.

Questions transectorielles

Gouvernance – Le présent projet vise à résoudre les questions de gouvernance jugées prioritaires pour une gestion transparente et responsable des ressources, en particulier le renforcement des capacités institutionnelles de planifier et de mettre en œuvre l'exploitation des ressources. Étant donné que les résultats des évaluations des stocks sont portés à la connaissance du public, le présent projet contribuera également à une transparence accrue.

Égalité hommes-femmes – Les spécialistes de la CPS analyseront le projet, dès la phase initiale, sur le plan de l'égalité hommes-femmes, et cerneront certaines activités particulières dont la mise en œuvre devra tenir compte des sexes. Les femmes pourraient notamment se voir confier un rôle accru dans le domaine de l'analyse de données et de l'évaluation des stocks, et participer davantage à la prise de décisions relatives à la gestion des stocks halieutiques côtiers.

Environnement – Le présent projet met un accent particulier sur la lutte contre les effets nuisibles des activités halieutiques sur l'environnement marin. Bien qu'il repose initialement sur des mesures liées au secteur de la pêche, le projet soutient également les efforts déployés en vue d'intégrer davantage une approche écosystémique dans la gestion des pêches. Les travaux portant sur les effets du changement climatique doivent permettre de déjouer cette menace omniprésente dans le contexte de l'environnement marin.

Activités

Pour obtenir le premier résultat, les activités suivantes devront notamment être menées à bien :

- Mettre en place, dans les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique, des bases de données nationales sur les ressources thonières qui soient conformes aux critères de la Commission en matière d'élaboration de rapports, effectuer des vérifications de données à intervalles réguliers et renforcer les capacités requises en la matière.

- Dispenser aux échelons national, sous-régional et régional, une formation à l'observation et à l'échantillonnage au port, ainsi qu'aux comptes-rendus, notamment d'observation, et élaborer des normes de formation axées sur les compétences ainsi que de la documentation pour ces activités.
- Élaborer un modèle de simulation spatiale à grande échelle de l'écosystème et de la dynamique des populations (SEAPODYM) afin de mesurer, aux échelons national et régional, la réaction des ressources thonières océaniques à l'exploitation, aux activités de gestion et à la variabilité de l'environnement, y compris le changement climatique.
- Mettre en place et utiliser un modèle bioéconomique régional des stocks de thonidés océaniques en vue d'orienter les stratégies de gestion et de mise en valeur des ressources thonières de la région, de mesurer l'impact économique des mesures de gestion potentielles des stocks de thonidés sur les pays ACP, et d'évaluer et de prévoir les répercussions économiques de la variabilité de l'environnement et du changement climatique aux échelons régional et national.
- Conduire des recherches biologiques sur les stocks régionaux de thonidés en vue d'étayer l'évaluation des stocks ainsi que la modélisation écosystémique et bioéconomique.

Pour obtenir le second résultat, les activités suivantes devront notamment être menées à bien :

- Classer par ordre de priorité les besoins individuels des pays dans les domaines du suivi et de la science halieutique côtière en consultant les parties prenantes sur le terrain.
- Élaborer et mettre en œuvre les protocoles de suivi normalisés en renforçant les capacités à l'échelon de la communauté, du secteur privé et des services des pêches dans les pays sélectionnés.
- Élaborer des modules adéquats (données de suivi, données d'enquêtes auprès des pêcheurs et sur les marchés, données de débarquement et d'exportation) dotés de protocoles de suivi normalisés, de bases de données nationales et d'un dispositif régional de stockage de données ; renforcer les capacités nationales dans les domaines de la saisie de données, de la gestion de bases de données et de l'interprétation de données.
- Prodiguer des conseils de gestion, en fonction des résultats du suivi et des évaluations, pour les pêcheries les plus importantes, à la demande des pays ACP du Pacifique.

Les indicateurs de résultats portent sur la collecte et l'analyse des données de pêche nationales, l'accroissement du nombre d'observateurs dûment formés, l'augmentation des taux de couverture assurés par les observateurs, la production d'évaluations des stocks régionaux et de rapports nationaux, et l'apport de données nationales aux bases de données ou aux dispositifs de stockage régionaux.

8. Ressources et implications financières (inclut une proposition relative à la portée de l'analyse ECOFIN).

Il s'agit d'un projet d'assistance technique qui prévoit l'intervention, à long terme, de douze experts techniques ainsi que la création d'un poste administratif. Le projet inclut un certain nombre de contrats de sous-traitances pour des services spécialisés ainsi que des fonds substantiels destinés à la formation et au renforcement des capacités. Le projet s'échelonne sur quatre ans.

Les dépenses prévues dans le cadre du projet, ventilées selon la ligne budgétaire et le domaine de résultats, se présentent comme suit. Toutes les valeurs sont exprimées en euro (€).

Lignes budgétaires associées aux dépenses directes autorisées	Volet hauturier	Volet côtier	Total du projet
• Personnel (assistant technique long terme)	2 800 000	1 255 000	4 055 000
• Voyages et indemnités journalières	390 000	560 000	950 000
• Formation	232 500	440 000	672 500
• Équipements et services	95 000	175 000	270 000
• Consommables et autres fournitures	80 000	80 000	160 000
• Sous-traitance/services de consultants	300 000	280 000	580 000
• Travaux sur le terrain	750 000	280 000	1 030 000
• Diffusion des résultats du projet	Administré conjointement par les volets côtier et hauturier. Total de dépenses communes		360 000
• Suivi et évaluation			104 000
Total des coûts directs			8 181 500
Dépenses indirectes autorisées (frais généraux)			572 700
Fonds pour imprévus			245 500
TOTAL	4 647 500	3 070 000	8 999 700

Le plan de travail actuel du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière complétera directement les activités décrites dans le présent projet. En 2007 et 2008, le budget de chacun des Programmes était d'environ trois à quatre millions d'euros (sans inclure le financement au titre du FED) et le niveau de financement devrait être au moins le même en 2009 et en 2010. La majeure partie de ce financement provient de l'Australie, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la Commission et des contributions des membres, des montants moins élevés étant notamment alloués par le Secrétariat du Commonwealth, l'ACIAR, Taïwan et la *MacArthur Foundation*.

Les critères Ecofin indiquent que l'analyse économique est contre-indiquée pour les projets caractérisés par des résultats immatériels comme, par exemple, la gestion améliorée des ressources et la conservation de l'environnement, et par un faible coût d'intervention par rapport à la contribution économique du secteur. Les dépenses annuelles dans le cadre du projet SCICOFish représentent 0,7 pour cent de la contribution des services des pêches au PIB des économies des pays ACP du Pacifique qui est estimé, à l'heure actuelle, à 316 millions d'euros (sans inclure le Timor-Leste). Une légère augmentation de la capacité de maintenir ou d'accroître cette contribution permettrait de couvrir la totalité de l'investissement consenti dans ce projet.

9. Questions liées à la mise en œuvre

Le projet SCICOFish sera mis en œuvre collectivement. La supervision globale sera confiée à l'Ordonnateur régional, qui aura pour mission de passer un accord de financement avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique en tant que principale organisation chargée de la mise en œuvre. Un audit institutionnel de la CPS a déjà eu lieu.

La gestion au quotidien relèvera des Directeurs des Programmes pêche hauturière et pêche côtière. Un coordonnateur aura pour tâche principale d'administrer le projet et d'élaborer les rapports connexes. Un comité consultatif, constitué de hauts responsables des services des pêches des pays ACP (et des PTOM) du Pacifique, se réunira une fois par an afin de faire le point sur les progrès accomplis, et de formuler des observations et des recommandations aux agents des différents programmes. Les activités menées dans le cadre du projet ainsi que les résultats obtenus feront l'objet d'un rapport annuel de la CPS qui sera présenté à l'ensemble des parties prenantes.

Les mécanismes de suivi du projet incluront des rapports semestriels et annuels élaborés par les agents chargés de la gestion du projet, des missions annuelles de suivi orientées vers les résultats, et une évaluation à mi-parcours confiée à des consultants indépendants. Les indicateurs de résultats, y compris les données de référence actuelles, figureront dans les clauses administratives et techniques. En ce qui concerne les objectifs, les principaux indicateurs sont les suivants :

- les activités de pêche génèrent des prises s'inscrivant dans le cadre d'une exploitation durable.
- tous les stocks sont exploités en veillant à pérenniser la ressource.
- la prise de décisions en matière de gestion repose sur les meilleures données scientifiques.

La possibilité d'appliquer les critères régissant l'élaboration de rapports à la rédaction des rapports périodiques habituels présentés aux membres ainsi qu'à d'autres grands bailleurs de fonds – par le biais des rapports annuels prévus au titre du Plan stratégique – sera évaluée avec l'Ordonnateur régional et la Délégation de l'Union européenne, mais il se peut que cela ne soit pas possible en raison des critères imposés au titre du 10^e FED.

10. Hypothèses et risques

Risques applicables aux deux résultats – Les services des pêches nationaux doivent reconnaître l'importance des activités de renforcement des capacités et demander à leurs agents de s'y consacrer dans le cadre du présent projet. Ce risque sera moindre dès lors que seront acceptées les activités prévues à l'issue de concertations avec la CPS, notamment avec les Directeurs des Programmes de pêche et des agents chargés des stratégies de pays, et le Comité de pilotage du projet. Une stratégie supplémentaire consistera à financer les postes de nouveaux agents dans les pays qui joueront le rôle d'interlocuteur et suivront une formation, étant entendu que ces postes seront absorbés dans les services des pêches au terme du projet. Un autre risque concernant les ressources humaines est que des agents scientifiques expérimentés et dûment qualifiés ne puissent être recrutés par la CPS en vue de mener à bien ce projet. Ce risque est minimisé par les conditions de recrutement compétitif à l'échelon international en vigueur au sein des organisations membres du CORP. En tant que mesure de repli supplémentaire, nous maintiendrons une certaine souplesse afin de remplacer, le cas échéant, l'assistance technique à long terme par des contrats d'experts-conseils.

Risques pesant sur l'obtention du premier résultat – Les activités de recherche dans le domaine de la pêche hauturière régionale sont tributaires des variables habituelles telles que le climat, la disponibilité des poissons à marquer et la coopération de la filière halieutique et des programmes régionaux d'observation. La CPS entretient de bons rapports avec le secteur ainsi qu'avec les observateurs régionaux en vue de promouvoir la coopération, et elle a à son actif une longue expérience de la recherche sur le terrain dans ce domaine particulier. La publicité et les mesures incitatives telles que les récompenses pour restitution de marques seront également utilisées pour intéresser le secteur halieutique et les autres acteurs aux différents aspects du projet dans un cadre de coopération.

Risques pesant sur l'obtention du second résultat – Le personnel actuel des services des pêches ne possède peut-être pas les compétences ou le matériel nécessaires pour conduire leurs principales activités de suivi de la pêche côtière, gérer les données obtenues, et analyser, interpréter et étayer ces résultats. Ce problème sera résolu grâce au renforcement des capacités dans les domaines prioritaires identifiés afin d'assurer la réussite du lancement des activités dans les différents pays. Le matériel nécessaire, notamment informatique, ainsi que les services de soutien à la maintenance, seront fournis aux pays, comme il se doit, afin de mener à bien les activités prévues dans le cadre du projet. La CPS fournira des dispositifs de sauvegarde pour toutes les données nationales centralisées dans une base de données à la CPS afin d'atténuer le risque de perte de données résultant d'une défaillance informatique.

11. Viabilité

Les initiatives prévues dans le cadre du projet seront bien intégrées dans les activités globales des Programmes pêche côtière et pêche hauturière de la CPS qui en assureront également le soutien. Les engagements relatifs au financement à long terme par le biais du budget statutaire de la CPS et des budgets de ses départements et sections assureront la viabilité des résultats du projet. Un soutien accru au financement émanant de la Commission est également envisagé.

12. Phase suivante, programme de travail et calendrier relatif à la phase de formulation

La fiche d'identification du projet a été élaborée après un examen des notes de réflexion présentées par différentes organisations régionales et évaluées par le comité technique constitué de représentants des pays ACP du Pacifique. Suite à certains retards du Programme indicatif régional pour le Pacifique, il s'avère assez urgent de veiller à ce que les projets régionaux prioritaires menés à bien au titre du 10^e FED puissent être lancés au cours de l'année 2010.

Le groupe de soutien à la qualité devrait se pencher sur cette fiche au mois de mars 2009. Un projet de fiche d'action et un avant-projet (constituant la base du projet de clauses administratives et techniques en vue d'un accord de financement) sera élaboré en tenant compte des observations formulées par le groupe de soutien à la qualité. Ces documents devraient être prêts d'ici au mois de juin en vue de leur approbation, dans l'optique de lancer les activités du projet au cours du premier semestre de 2010.

ANNEXE

CADRE LOGIQUE

<i>Description récapitulative</i>	<i>Résultats/indicateurs de réussite</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
Objectif du projet			
Conservation et exploitation durable des ressources halieutiques côtières et hauturières dans la région insulaire du Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • La pêche thonière régionale offre un taux de capture adéquat/ • Tous les stocks de thonidés sont exploités selon des critères de viabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de la CPS relatives aux prises • Rapports sur l'état des stocks présentés à la Commission 	
But du projet			
Aider les pays ACP et les PTOM du Pacifique ainsi que les services des pêches compétents de la région à améliorer la gestion des pêches côtière et hauturière en leur fournissant des données scientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Les meilleures données scientifiques sont affectées à la gestion des pêches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de gestion des pêches • Mesures de gestion et de conservation de la Commission 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays ACP (et PTOM) du Pacifique ont la volonté politique de prendre des décisions axées sur les meilleures données scientifiques.
Résultats du projet			
<i>1^{er} résultat</i> – Les pays ACP (et PTOM) du Pacifique, l'Agence des pêches du Forum et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (la Commission) reçoivent des données scientifiques, des modélisations et des conseils sur la pêche hauturière qui leur permettent de prendre des décisions éclairées en matière de gestion, et de se positionner stratégiquement.	<ul style="list-style-type: none"> • Des bases de données sur la pêche thonière sont disponibles dans dix (10) pays ACP (et PTOM) • Des vérifications de données sur la pêche thonière ont été effectuées dans dix (10) pays ACP (PTOM). • Nombre d'observateurs formés, et nombre de formateurs d'observateurs et de coordonnateurs (compte rendu) en activité. • Les pays ACP (et PTOM) ont transmis leurs données à la Commission conformément à leurs obligations. • Les taux d'observation atteignent les niveaux arrêtés à l'échelon régional d'ici à 2012. • Dix (10) évaluations de stocks des principales espèces de thonidés, intégrant les nouvelles données recueillies, sont transmises à la Commission entre 2010 et 2013. • Un (1) rapport régional et dix (10) rapports nationaux prodiguent des conseils en matière de modélisation bioéconomique. • Un (1) rapport régional et dix (10) rapports nationaux (y compris du Timor-Leste) prodiguent des conseils sur la vulnérabilité des ressources thonières à la variabilité de l'environnement, y compris le changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la CPS et de la Commission. • Rapports de vérification des données. • Rapports du Comité scientifique et du Comité technique et de contrôle de la Commission. • Rapports bioéconomiques nationaux et régionaux. • Profil des ressources thonières nationales et régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays ACP (et PTOM) et le secteur halieutique coopéreront en vue de renforcer les capacités ainsi que la recherche dans le domaine des ressources thonières
<i>2^e résultat</i> – Les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique, le secteur privé et les communautés locales sont équipés pour surveiller les activités de pêche côtière et prodiguer des conseils scientifiques en faveur d'une gestion durable de ces ressources.	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins particuliers des pays sont classés par ordre de priorité pour tous les pays ACP du Pacifique. • Des protocoles de suivi normalisés sont mis en œuvre dans au moins cinq (5) pays ACP du Pacifique. • Des modules (bases de données) sont opérationnels à l'échelon régional et du personnel qualifié est chargé de saisir les données, de gérer la base de données et d'interpréter les données dans au moins cinq (5) pays. • Un dispositif régional de stockage de données est opérationnel et des données régionales sont fournies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur l'état d'avancement du projet. • Bases de données nationales. • Dispositif de stockage de la CPS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays ACP (et PTOM) du Pacifique assigneront des agents aux activités de renforcement des capacités de suivi des ressources halieutiques.

Activités du projet			
	Ressources	Cost €	
1.1	Vérification des données et des bases de données nationales sur les ressources thonières.	Personnel 4 055 000	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur de la pêche participe à la recherche biologique et bioéconomique. • Les stocks de thonidés restent suffisamment abondants pour faciliter la recherche biologique (ex. : marquage). • Les pays ACP (et les PTOM) du Pacifique peuvent assigner des agents aux activités de formation.
1.2	Renforcement des capacités d'observation/échantillonnage.	Voyages et indemnités journalières 950 000	
1.3	Modéliser les stocks de thonidés aux échelons national et régional.	Formation 672 500	
1.4	Évaluer les impacts bioéconomiques de la gestion et de l'environnement.	Équipement et services 270 000	
1.5	Conduire des recherches biologiques sur les stocks régionaux de thonidés.	Consommables 160 000	
2.1	Évaluer les besoins en matière de pêche côtière.	Sous-traitance/services de consultants 580 000	
2.2	Effectuer un suivi des ressources halieutiques côtières.	Travaux sur le terrain 1 030 000	
2.3	Mettre en place des bases de données nationales sur les ressources halieutiques côtières.	Diffusion des résultats du projet 360 000	
		Suivi et évaluation 104 000	
		Total des coûts directs 8 181 500	
		Dépenses indirectes autorisées 572 700	
		Fonds pour imprévus 245 500	
		TOTAL 8 999 700	